Image not found or type unknown

abonnement salle de sport

Par **daza**, le **12/03/2012** à **19:03**

je me suis inscrite en novembre 2010 dans une salle de sport celle ci ne m a pas demandé de certificat médical et quelques mois après je ne pouvais plus faire aucune activité a cause de mon problème de dos donc j'ai fourni un certificat d'un an et 8 mois après voyant que mes problèmes de dos empirés j ai donc décidé d annuler mon abonnement avec un certificat d inaptitude. la salle de sport m a prélevé une première fois donc je les ai contacté et ils m ont répondu que j a qd même deux mois de préavis donc g fais un blocage au niveau de ma banque pour rejeté le préléement qui suivait. aujourd hui ils m ont mis en demeure et je dois le triple de la somme de base. ma question est comment je peux faire car je ne pouvais pas ni faire leur cours ni utilisé les machines je comprends pas pourquoi suite à une inaptitde je suis obligé de payer ce n'est pas volontaire de ma part. quel recours pourrais je avoir merci d avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés